



**HAL**  
open science

## Licence professionnelle Infographie paysagère

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Infographie paysagère. 2016, Université de Bourgogne. hceres-02039228

**HAL Id: hceres-02039228**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039228>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Infographie paysagère et gestion de projet paysager

- Université de Bourgogne - UB

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Formations technologiques, ingénierie, management

Établissement déposant : Université de Bourgogne - UB

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La formation est proposée depuis 2009 par l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Dijon-Auxerre (Dijon) en partenariat avec le lycée de l'Horticulture et du Paysage de Tournus. Elle s'adresse à des étudiants ayant suivi un cursus relatif au paysage, à l'environnement (Brevet de Technicien Supérieur Agricole - BTSa, deuxième année de licence - L2 - Géographie) ainsi qu'à ceux ayant un parcours dans les métiers des multimédias et de la communication.

L'objectif est de former des étudiants à la conduite et à la réalisation de projets à plusieurs échelles dans le domaine des paysages avec une forte compétence dans le domaine de l'infographie et de la communication. Les étudiants doivent disposer d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage pour suivre les cours.

L'équipe pédagogique est mixte, composée à la fois par des enseignants du lycée de l'Horticulture et du Paysage et de l'IUT, et les responsabilités sont partagées entre les deux établissements. Des professionnels du « cœur de métiers » interviennent pour plus de 50 % du volume horaire.

La formation est structurée à partir d'un tronc commun et est composée de deux spécialités (*Infographie paysagère* et *Gestion de projet paysager*). Le contenu est fortement axé sur l'utilisation des outils numériques et une part importante des cours est réalisée dans des salles équipées en informatique.

## Synthèse de l'évaluation

La formation cherche à répondre à des besoins professionnels identifiés dans la région et les régions voisines (Île-de-France, Rhône-Alpes) et la Suisse. L'organisation de la licence professionnelle (LP) montre un souci de favoriser la professionnalisation grâce notamment à l'alternance (une semaine de cours, pour trois en entreprises) et à l'existence d'un livret de suivi où l'étudiant inscrit ses compétences et les missions réalisées.

La formation repose sur un partenariat et une complémentarité entre l'IUT et le lycée de l'Horticulture et du Paysage de Tournus. L'équipe pédagogique cherche à tenir compte des évolutions que connaissent les métiers dans cette branche à travers le comité de liaison avec les entreprises. Par ailleurs, les intervenants extérieurs sont bien présentés dans la formation (à la fois en volume horaire et en spécialités). Chaque acteur a donc un rôle bien défini en fonction de ses compétences. Il faut néanmoins noter la très faible implication d'enseignants-chercheurs dans cette formation.

La formation présente un faible caractère d'internationalisation si ce n'est à travers les offres de stage et les perspectives professionnelles du fait de la proximité de la Suisse Romande. La faible mobilité internationale s'explique par l'existence du système choisi pour l'alternance (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage).

Les effectifs ont connu une baisse significative en 2012, mais l'équipe pédagogique a répondu en instaurant le système par alternance. En dépit de sa petite taille, l'équipe pédagogique a su faire preuve de réactivité en effectuant un choix stratégique.

L'offre de formation est cohérente au regard des changements technologiques dans les métiers de l'aménagement du paysage. L'équipe semble sensible aux évolutions que connaissent ces derniers. Un grand nombre de cours sont ainsi assurés sur des supports informatiques.

Les taux de réussite sont excellents (proches ou égaux de 100 %) et sont liés à l'existence d'innovations pédagogiques (remise à niveau des étudiants originaires de différents cursus) et d'un suivi individuel de leurs parcours : tutorat, livret de suivi.

Les attendus concernant les stages et leurs modalités de fonctionnement auraient cependant pu être mieux décrits.

Points forts :

- Le système en alternance (contrat de professionnalisation et apprentissage) avec les entreprises avec des dispositifs de suivi des étudiants.
- La réactivité et prise en compte des évolutions des besoins en termes d'emploi.

Points faibles :

- Le manque d'informations relatives au stage de la LP (entreprises d'accueil, durée, modalités d'organisation, rapport et soutenance).
- La faible implication des enseignants-chercheurs dans la formation.

Recommandations :

Il serait souhaitable de renforcer l'équipe pédagogique par des enseignants-chercheurs ce qui permettrait de renforcer la place de la recherche dans la formation. Les dispositifs d'autoévaluation mériteraient d'être clarifiés.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Une LP dispensée uniquement en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) pour répondre aux besoins des entreprises du paysage (y compris les entreprises suisses).</p> <p>Une bonne identification de différents métiers au croisement de l'informatique et de l'aménagement paysager est à souligner.</p> <p>Ouverte en 2009 sous l'intitulé <i>Infographie paysagère</i>, la formation a connu une modification en 2013 en s'intitulant <i>Aménagement paysager</i> et en développant deux spécialités.</p> <p>Le partenariat avec le lycée professionnel de l'Horticulture et du Paysage apporte une réelle complémentarité à la dimension médias et communication de l'IUT.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Les entreprises au sein desquelles les étudiants effectuent leur alternance sont situées principalement dans les régions voisines (Ile-de-France, Rhône-Alpes) ainsi que la Suisse.</p> <p>Dans cette région, une seule LP en aménagement du paysage spécialité <i>Gestion du patrimoine végétal en milieu urbanisé</i> existe. Il y a des formations de ce type ailleurs en France (Vosges, Angers, Poitiers, Grenoble).</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'Equipe pédagogique est mixte, constituée d'enseignants du Lycée de l'Horticulture et du Paysage de Tournus et de l'IUT de Dijon.</p> <p>Les responsabilités pédagogiques sont partagées entre l'IUT (enseignante PRCE IUT) et le Lycée (Proviseur du Lycée pour les enseignements pratiques sur site de Tournus). La participation d'enseignants-chercheurs et d'enseignants de l'Université est très limitée : un Maître de conférences (MCF), un Professeur certifié - PRCE - (responsable de la formation) et un Professeur agrégé - PRAG.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Une forte baisse a été enregistrée à la rentrée 2012 du fait d'une réduction significative du nombre de contrats professionnels.</p> <p>La mise en place du système d'alternance a permis de regagner les effectifs perdus.</p> <p>Le taux de réussite est excellent.</p>

Place de la recherche	La place de la recherche est très limitée.
Place de la professionnalisation	<p>L'alternance une semaine en formation pour trois en entreprise est favorable à une professionnalisation. Le contenu est fortement axé sur l'acquisition des outils numériques croisé avec d'autres compétences (création artistique, transcription de données, gestion de projet et communication).</p> <p>Les professionnels de « cœur de métier » interviennent pour plus de 50 % du volume horaire.</p>
Place des projets et stages	<p>Il y a un lien étroit avec le monde de l'entreprise du fait de l'alternance. Le projet tuteuré par groupe de cinq à six étudiants mêle les deux spécialités.</p> <p>Le projet tuteuré (PTUT) et la période en entreprise sont évalués sur la base d'un rapport écrit et d'une soutenance orale en présence des commanditaires.</p>
Place de l'international	<p>Il n'y a ni mobilité entrante, ni sortante.</p> <p>Des enseignements d'anglais (anglais général et de spécialité) sont proposés, mais aucune certification mentionnée.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>La formation est ouverte aux étudiants ayant un cursus relatif au paysage (BTSA en particulier) mais aussi L2 Géographie, Environnement, Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) Infocom et DUT Métiers du multimédia et internet.</p> <p>Un cours « d'harmonisation » et de remise à niveau des étudiants est proposé la première semaine de cours.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Formation basée sur les outils numériques (infographie, modélisation 3D, Système d'information géographique - SIG...), tous les enseignements numériques sont dispensés en salles informatiques.</p> <p>Tous les étudiants passent le C2i (certification informatique et internet).</p>
Evaluation des étudiants	<p>Le Contrôle Continu est utilisé pour toutes les unités d'enseignement (UE) sauf l'UE4 (entreprise et Projet tuteuré).</p> <p>Aucune information sur la capitalisation, les compensations entre UE et la composition des jurys d'examen n'est précisée dans le dossier.</p> <p>Le projet tuteuré est évalué par un jury composé par le commanditaire, le tuteur, des enseignants titulaires et des professionnels en s'appuyant sur le rapport et sur le suivi du projet.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Chaque étudiant dispose d'un livret de suivi dans lequel une fiche décrit les compétences acquises et les missions réalisées.</p> <p>Chaque étudiant est suivi par un tuteur.</p>
Suivi des diplômés	<p>Aucune information sur un suivi effectué par l'établissement n'est donnée, ni sur l'existence d'un observatoire en charge de celui-ci.</p> <p>Les données figurant dans le dossier sont peu fournies.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Il n'existe pas de conseil de perfectionnement mais il y a un comité de liaison et un conseil pédagogique qui rassemblent une fois par an l'équipe pédagogique, les entreprises et les représentants des étudiants.</p>

# Observations de l'établissement

Le Président

à

Monsieur Jean-Marc GEIB  
HCERES  
Directeur du Département des formations  
20 rue Vivienne  
75002 Paris

*Dossier suivi par Aline FULON  
Chef du service Réglementation et gestion  
de l'offre de formation  
mail : aline.fulon@u-bourgogne.fr*

Dijon, le 5 juillet 2016

Objet : Evaluation HCERES

Monsieur le Directeur,

La direction de l'université de Bourgogne tient à remercier le comité d'experts de l'HCERES pour la pertinence des remarques qui figurent dans les rapports de synthèse des formations de Licence, Licence Professionnelle, Master, Grade de Licence et Grade de Master.

Je vous confirme que les équipes pédagogiques ont été destinataires de ces rapports et ont pu, le cas échéant, formuler des observations.

Celles-ci ont été déposées au fur et à mesure de leur réception sur l'application de gestion électronique de documents (GED) de l'HCERES. Dans les autres cas, je vous informe que l'université de Bourgogne n'a pas d'observation à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Alain BONNIN

